

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2006

➤ DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve les modifications budgétaires nécessaires aux 3 opérations suivantes :

- ➔ Règlement d'une subvention exceptionnelle de 236 € au Comité d'Animations de Cunac.
- ➔ Règlement d'une subvention exceptionnelle de 184 € à l'Association « *Loisirs Créatifs Cunacois* » correspondant au montant du droit de place encaissé lors du marché de Noël.
- ➔ Règlement des charges sur les rémunérations du personnel pour le mois de décembre 2006.

➤ NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite au décès de Monsieur Georges Cabot, membre titulaire et afin d'être en conformité avec l'Article 22 du Code des marchés publics, il convient de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres après avoir annulé la délibération n° 62/2006 en date du 15 novembre 2006.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide la composition suivante :

- ➔ Membres Titulaires : BEAUDA Jacques, FONTES Michel, PAGES Claude.
- ➔ Membres Suppléants : BEAUCOURT Thérèse, CAYRE Françoise.

➤ CESSION DE PARCELLES DE TERRAIN A LA COMMUNE

➔ Terrain PUEL situé « *Résidence du Parc* »

Par délibération du Conseil municipal du 24 février 2000, une procédure avait été engagée, en vue de la rétrocession à la commune, par la famille PUEL, de la voirie du lotissement de la *Résidence du Parc*, afin que cette voirie rentre dans le domaine public. Cette opération nécessite une enquête publique. Le Conseil, après en avoir délibéré, donne son accord pour que cette voirie rentre dans le domaine public.

➔ Terrain PUEL situé à « *la Canaque* »

De même, la procédure précédente concernait la cession à la commune, par la famille PUEL, de parcelles d'une contenance totale de 24 353 m², situées au lieu-dit « *la Canaque* », et cédées pour l'euro symbolique au titre d'espaces verts. Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte la cession de ces parcelles à la commune et autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants.

➤ CONVENTION A.T.E.S.A.T. (Aide Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander le renouvellement du bénéfice de l'assistance de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat et de l'autoriser à signer une convention avec l'Etat (DDE) pour un coût annuel de 517,69 €. Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord.

➤ TARIFS COMMUNAUX 2007

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré, décide de maintenir les différents tarifs de 2006 ainsi que le droit de place du taxi. Les tarifs de la cantine et de la garderie seront revus au mois de mai.

➤ DENOMINATION DE VOIES NOUVELLES

Monsieur le Maire propose de créer 3 noms de rues d'une part pour le lotissement « *les Chênes* » et d'autre part pour le lotissement « *Les 2 chênes* ».

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

→ de maintenir la dénomination *ALLÉE DES SITELLES*, pour la voie allant de la Route d'Albi à la Route Vieille de Montplaisir et reliant l'actuel Lotissement des Sittelles aux deux futurs lotissements, « *Les Chênes* » et « *les 2 chênes* ».

→ de nommer les 2 voies intérieures du lotissement « *Les Chênes* » ;

☞ RUE DES PIVERTS (côté Nord),

☞ RUE DES ALOUETTES (côté Sud),

→ de nommer la voie intérieure du lotissement « *les 2 Chênes* » :

☞ RUE DES LORIOTS.

🔄 QUESTIONS DIVERSES

→ Point sur les travaux

Jacques BEAUDA effectue un tour d'horizon des chantiers en cours.

☞ L'espace Associatif est terminé.

☞ Ecole : crépi réparé, peinture du préau prévue pendant les vacances.

☞ Les travaux du carrefour du Vialar vont reprendre en janvier.

☞ Les travaux du bar sont en cours et un compteur d'eau individuel sera installé.

☞ Pose d'un socle pour les poubelles à la Font del Puech.

→ Panneaux d'information dans la commune

Michel DUMAZEAU présente la proposition de la société Créa Concept THB, spécialiste des panneaux publicitaires pour la mise en place de panneaux d'information dans la commune.

Le financement serait entièrement assuré par la publicité apposée sur un espace partenaire.

La commune pourrait avoir 4 panneaux à 4 emplacements judicieux.

Monsieur le Maire demande l'avis des conseillers sur cette proposition d'installer des panneaux d'information.

Après réflexion, le Conseil charge Michel DUMAZEAU d'obtenir des informations complémentaires concernant l'engagement de la commune, la convention à signer, la propriété des panneaux, ainsi que la possibilité de faire réaliser le plan de la commune par Créa Concept THB.